

Table des matières

Sommaire	5
-----------------------	---

Introduction générale	7
------------------------------------	---

BENJAMIN DOCQUIR

Section 1. Contexte	9
----------------------------------	---

Section 2. Étapes d'adoption du Règlement	12
--	----

Section 3. Structure du Règlement	13
--	----

§ 1. Dispositions générales	14
-----------------------------------	----

§ 2. Principes	16
----------------------	----

§ 3. Responsable du traitement et sous-traitant	16
---	----

§ 4. Voies de recours, responsabilité et sanctions	17
--	----

§ 5. Dispositions relatives à des situations particulières de traitement	17
---	----

§ 6. Dispositions finales	17
---------------------------------	----

Section 4. Degré d'harmonisation au sein de l'Union	18
--	----

Les autorités de contrôle dans le nouveau règlement général sur la protection des données : statut, coopération et gouvernance européenne	21
--	----

ROMAIN ROBERT

Section 1. Introduction	22
--------------------------------------	----

Section 2. Les autorités de contrôle et leur indépendance	23
--	----

§ 1. Statut	24
-------------------	----

a) L'indépendance des autorités de contrôle dans la jurisprudence de la Cour	24
---	----

b) La notion d'indépendance dans la Règlement	26
---	----

§ 2. Missions et pouvoirs	28
---------------------------------	----

Section 3. Les autorités compétentes, l'autorité chef de file et le mécanisme de « guichet unique ».....	32
§ 1. La détermination des autorités compétentes : position de la question.....	32
§ 2. L'autorité chef de file.....	34
a) La notion de traitement transfrontalier.....	34
b) La détermination de l'autorité chef de file.....	36
§ 3. La coopération entre les autorités et le mécanisme de « guichet unique »	40
a) La coopération entre autorités.....	40
b) Le mécanisme de « guichet unique »	42
c) Exceptions au mécanisme de guichet unique.....	45
Section 4. Le Comité européen de la protection des données	48
§ 1. Composition du Comité et fonctionnement.....	48
§ 2. Missions du Comité et mécanisme de contrôle de la cohérence	50
§ 3. Les décisions du Comité et les recours contre ces dernières	54
Section 5. Conclusions.....	57

Règlement général sur la protection des données : les transferts internationaux de données.....59

CÉDRIC BURTON ET SARAH CADIOT

Introduction	60
Section 1. Principe général : interdiction des transferts internationaux de données personnelles.....	61
§ 1. Notion de transfert	61
§ 2. Les sous-traitants désormais également soumis aux règles relatives aux transferts.....	62
Section 2. Transferts fondés sur une décision d'adéquation de la Commission européenne.....	63
§ 1. Modalités des décisions d'adéquation	63
a) Décision d'adéquation couvrant un pays, un secteur ou une région	64
b) Critères d'évaluation du caractère adéquat du niveau de protection.....	64
c) Procédure d'adoption des décisions d'adéquation par la Commission	65

d)	Obligation d'examen périodique des décisions d'adéquation par la Commission	67
e)	Possibilité d'abroger, modifier ou suspendre une décision d'adéquation	68
§ 2.	Influence de l'arrêt <i>Schrems</i> sur les dispositions du Règlement concernant les décisions d'adéquation	68
a)	Les autorités de contrôle peuvent examiner les transferts de données vers un pays tiers ayant fait l'objet d'une décision d'adéquation.....	70
b)	Seule la CJUE peut prononcer l'invalidation d'une décision d'adéquation	70
c)	Un niveau de protection des données « substantiellement équivalent ».....	71
§ 3.	<i>Privacy Shield</i> : Safe Harbor 2.0 ?	71
a)	<i>Safe Harbor</i>	71
b)	<i>Privacy Shield</i>	72
Section 3.	Transferts sur base de garanties appropriées.....	75
§ 1.	Règles d'entreprise contraignantes (« BCRs »)	75
a)	Principe des BCRs.....	76
b)	Groupes d'entreprises pouvant bénéficier des BCRs.....	77
c)	Contenu des BCRs.....	77
§ 2.	Clauses contractuelles.....	78
a)	Clauses types de protection des données adoptées par la Commission	78
b)	Clauses types de protection des données adoptées par une autorité de contrôle et approuvées par la Commission	79
c)	Clauses contractuelles dites <i>ad hoc</i>	79
§ 3.	Codes de conduite et mécanisme de certification.....	80
Section 4.	Transferts fondés sur une dérogation	81
§ 1.	Consentement explicite.....	82
§ 2.	Intérêts légitimes impérieux poursuivis par le responsable du traitement	84
Section 5.	Limitations aux transferts de catégories spécifiques de données pour des motifs importants d'intérêt public	85
Section 6.	Obligation d'information concernant les transferts.....	85
Section 7.	Transferts ou divulgations non autorisés par le droit de l'UE.....	86

Section 8.

Sanctions en cas de non-conformité aux règles relatives aux transferts.....	86
§ 1. Le montant des amendes.....	87
§ 2. Critères de calcul du montant d'une amende.....	87
Conclusion.....	87

Les obligations de « *compliance* » des entreprises.....89
BENOIT VAN ASBROECK ET JULIEN DEBUSSCHE

Section 1. Introduction.....	90
Section 2. Principes de protection des données.....	92
§ 1. Licéité, Loyauté et transparence.....	93
§ 2. Traitement licite.....	93
a) Traitement sur la base du consentement de la personne concernée.....	93
b) Traitement nécessaire à l'exécution d'un contrat avec la personne concernée ou à l'exécution de mesures préparatoires à un tel contrat.....	96
c) Traitement nécessaire au respect d'une obligation légale.....	96
d) Traitement nécessaire à la protection des intérêts vitaux d'une personne concernée ou d'une autre personne quand la personne concernée est incapable de consentir.....	97
e) Traitement nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement.....	97
f) Traitement nécessaire aux fins d'intérêts légitimes.....	97
g) Autres fondements.....	98
§ 3. Traitement des données d'enfants.....	99
§ 4. Le traitement de catégories particulières de données (« sensibles » et judiciaires).....	100
§ 5. Loyauté et transparence.....	102
§ 6. Limitation des finalités.....	103
§ 7. Minimisation des données.....	103
§ 8. Exactitude.....	104
§ 9. Limitation de la conservation.....	104
§ 10. Intégrité et confidentialité.....	104
Section 3. Gouvernance et responsabilité des données.....	105
§ 1. Vie privée dès la conception (« <i>privacy-by-design</i> »).....	107

§ 2.	Vie privée par défaut (« <i>privacy-by-default</i> »).....	108
§ 3.	Registres des activités de traitement	108
§ 4.	Analyse d'impact sur la vie privée (« AIVP »).....	110
§ 5.	Délégué à la protection des données (DPO).....	111
§ 6.	Sous-traitants et organisation contractuelle.....	112
Section 4.	Droits des personnes concernées	114
§ 1.	Information	115
§ 2.	Accès.....	117
§ 3.	Rectification	118
§ 4.	Effacement (« droit à l'oubli »).....	118
§ 5.	Limitation	120
§ 6.	Portabilité.....	121
§ 7.	Opposition	123
§ 8.	Profilage et prise de décision automatisée	124
a)	Limitations à la prise de décision automatisée avec effets importants.....	125
b)	Profilage fondé sur le consentement explicite ou l'exécution contractuelle	125
c)	Autorisé par le droit.....	126
d)	Données sensibles.....	126
Section 5.	Sécurité des données à caractère personnel	126
§ 1.	Obligations de gouvernance en matière de données.....	126
§ 2.	Sécurité des standards de traitement de données	127
a)	Exigences de sécurité générale en vertu du RGPD.....	127
b)	Conditions générales en vertu de la Directive SRI	128
i.	Contexte	128
ii.	Champ d'application.....	129
iii.	Aperçu des nouvelles règles.....	129
§ 3.	Notification de brèches.....	130
a)	Télécommunications.....	130
b)	Vie privée	130
c)	Sécurité des Réseaux et des services d'Information	132
Section 6.	Transferts de données.....	132
Section 7.	Conclusion	132

Délégué à la protection des données : une nouvelle fonction, un métier en devenir	135
KAREN ROSIER	
Section 1. Pourquoi un délégué à la protection des données ?.....	136
Section 2. Un délégué à la protection des données pour qui ?	139
§ 1. Les hypothèses de désignation prévues dans le Règlement.....	139
a) Hypothèse liée à la qualité du responsable du traitement ou du sous-traitant	139
b) Hypothèses liées à l'activité du responsable du traitement ou du sous-traitant	140
i. Sur la notion d'activité de base.....	141
ii. Sur la notion de traitement « à grande échelle »	142
iii. Sur la notion « de suivi régulier et systématique ».....	144
§ 2. Possibilité d'imposer la désignation d'un délégué dans d'autres cas de figure.....	145
§ 3. Qui du responsable du traitement ou du sous-traitant doit désigner un délégué à la protection des données ?	146
§ 4. Quelles conséquences en cas de désignation d'un délégué dans des cas où il n'y pas d'obligation de le faire ?.....	147
§ 5. Exercice de la fonction de délégué à la protection des données pour plusieurs entités	148
§ 6. Incidence d'une application extraterritoriale du Règlement	150
Section 3. Quel profil pour la fonction du délégué à la protection des données ?	151
§ 1. Compétences requises.....	151
§ 2. Absence de conflit d'intérêts	155
Section 4. Quelles sont les particularités de la fonction et du statut juridique du délégué à la protection des données ?.....	156
§ 1. Statut de salarié ou d'indépendant	156
§ 2. Exigence d'une forme d'indépendance.....	157
§ 3. Protection contre des « représailles »	159
§ 4. Obligation de confidentialité.....	160
§ 5. Descriptif des missions du délégué à la protection des données.....	161
§ 6. Considérations méthodologiques.....	162

Section 5. Quelles sont les obligations du responsable du traitement ou du sous-traitant liées à la désignation du délégué à la protection des données ?	162
§ 1. Publicité de la fonction	163
§ 2. Implication du délégué à la protection des données dans les questions de protection des données	164
Section 6. Comment se répartissent les responsabilités des différents protagonistes ?	165
Section 7. Qu'en est-il des autres personnes chargées de la protection des données ?	166
Section 8. Quelles sont les sanctions encourues en cas de non-respect de leurs obligations par ceux qui désignent ou doivent désigner un délégué à la protection des données ?	167
Section 9. Conclusions.....	168
Table des matières	169